



Au Sénat, l'audition de Benalla vire au bras de fer

L'ex-collaborateur de l'Elysée
a décidé de ne pas répondre
aux questions de la commission
d'enquête parlementaire **Page 4**

L'audition a tourné aux bras de fer entre les sénateurs et l'ancien collaborateur de l'Elysée, décidé à ne pas répondre à leurs questions. La commission d'enquête peut encore saisir la justice

Face aux sénateurs, Alexandre Benalla oppose un mur de silence

Dernier round

Convoqué lundi devant la commission d'enquête du Sénat, **Alexandre Benalla s'est retranché derrière l'instruction judiciaire en cours pour esquiver les questions des sénateurs**. Il a affirmé qu'il n'avait « pas menti » lors de sa première audition le 19 septembre. Le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, Patrick Strzoda, entendu mercredi, a assuré qu'Alexandre Benalla avait utilisé « presque une vingtaine de fois » ses passeports après son licenciement de l'Elysée, entre le 1^{er} août et le 31 décembre.

Caroline Vigoureux

A 14 HEURES PILE, Alexandre Benalla foule la moquette du Palais du Luxembourg pour se rendre devant la commission d'enquête sénatoriale. Les journalistes tentent de l'interpeller mais l'ancien chargé de mission de l'Elysée passe sans dire un mot. On pourrait croire que l'homme de 27 ans se réserve pour les sénateurs mais face à eux, il n'est pas beaucoup plus prolix. « Je suis désolé mais je ne répondrai pas à cette question », répond à l'envi celui qui a été mis en examen vendredi dernier pour « usage public et sans droit d'un document justificatif d'une qualité professionnelle » après les révélations de *Mediapart* et du *Monde* sur l'utilisation de deux passeports diplomatiques depuis son licenciement de l'Elysée.

L'audition se transforme en débat juridique sur son droit ou non de répondre aux questions des sénateurs au regard du périmètre de la commission d'enquête parlementaire qui ne doit pas empiéter sur celui de l'enquête judiciaire

en cours. L'auditionné se retranche derrière cette limite pour balayer les questions des parlementaires sur ses passeports de service et son voyage au Tchad. « Je respecte juste le cadre de ce qui m'a été conseillé par mon avocate, de ne pas faire d'auto-incrimination », affirme-t-il. A ses côtés, l'avocate pénaliste Jacqueline Laffont lui glisse sans cesse des conseils.

Orfèvre. Mais le président de la commission des Lois, Philippe Bas, ne lâche rien. L'ancien secrétaire général de l'Elysée est un orfèvre du

droit. On ne la lui fait pas. « C'est nous qui décidons si nos propres questions concernent notre mandat ou pas », le recadre-t-il. « La conception que vous affirmez de la séparation des pouvoirs est abusive », conclut le sénateur de la Manche, après maintes tentatives. En vain.

Comment a-t-il obtenu ses passeports diplomatiques, avec lesquels il a effectué 23 voyages ? Malgré l'insistance - et l'agacement - du rapporteur, le sénateur socialiste du Loiret Jean-Pierre Sueur, Alexandre Benalla ne voudra rien en dire. « Je vais réitérer mon propos une troisième fois, la justice s'intéressant aux conditions d'obtention des passeports, (...) étant très respectueux des institutions, je répondrai aux questions des magistrats instructeurs », assène l'auditionné, un brin provocateur.

On est loin de l'ambiance curieusement détendue lors de la première audition d'Alexandre Benalla devant cette même commission d'enquête le 19 septembre dernier, à laquelle il avait répondu sans sourciller. « Etonnant changement de stratégie », note un sénateur. Il précise simplement avoir restitué les passeports diplomatiques

« à la demande de la présidence de la République et du ministère des Affaires étrangères (...) dans le courant du mois d'août 2018 ». Ces mêmes passeports lui ont « été rendus à nouveau début octobre 2018 ». Pour le reste, c'est silence radio.

« **Netflix** ». Impuissants, les sénateurs n'ont pas pu faire grand-chose. Si ce n'est rappeler que la personne qui refuse de déposer devant une commission d'enquête est passible de deux ans d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.

Après deux heures d'audition, les sénateurs auront finalement obtenu peu d'éléments supplémentaires. Les silences d'Alexandre Benalla ont engendré chez tous le soupçon. « On en sait moins avant qu'après ! Le mystère s'épaissit un peu plus encore. C'est Netflix ! », sourit le président du groupe centriste au Sénat, Hervé Marseille.

Ainsi s'achèvent six mois d'auditions durant lesquelles 43 personnes ont été entendues. Le 23 janvier à minuit, la commission d'enquête perdra ses pouvoirs - investigations et auditions sous serment - puisqu'elle est fixée pour une durée de six mois. Après cette date, elle pourra toujours continuer à rédiger son rapport et n'est pas tenue par une date limite pour le rendre public. Mais personne n'a envie de faire durer cet interminable feuilleton. « Sinon ça peut être éternel, il faut savoir s'arrêter », estime le rapporteur Jean-Pierre Sueur.

Le trio de sénateurs qui dirige la commission d'enquête doit maintenant étudier une vingtaine de réponses écrites, suite à des demandes qu'ils avaient formulées à différents ministères ainsi qu'à la préfecture de police. Les membres de la commission d'enquête vont établir une liste de « préconisations » pour pa-

rer aux dysfonctionnements mis en lumière, afin que ne puisse se reproduire une affaire du même type. Mais ils n'ont pas de pouvoirs coercitifs. « Emmanuel Macron a de toute façon déjà tiré les leçons en réorganisant l'Elysée », souligne un membre de la commission d'enquête. Les sénateurs peuvent maintenant décider de saisir la justice, comme la loi le prévoit en cas de mensonge ou de refus de déposer devant la commission d'enquête. C'est précisément ce qu'a fait Alexandre Benalla.

@CaroVigoureux



SIPA PRESS

Alexandre Benalla a été auditionné lundi pour la seconde fois devant la commission d'enquête du Sénat.